

Date de publication : 15 /03 /2022
Date d'ouverture : 25 /04/2022

1. Objet

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé, d'un **marché pour la fourniture de cent vingt mille (120.000) cartes SIM 128K USIM 4G/LTE compatible avec 2G/3G** avec guide d'utilisation, telles que spécifiées à la Section III, Spécifications Techniques.

2. Financement du marché

Le financement est assuré par fonds propres de l'ONATEL, exercice 2022-2023.

3. Spécification du marché

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans le Code Révisé des Marchés Publics du Burundi.
2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées d'un seul lot : **cent vingt mille (120.000) cartes SIM 128K USIM 4G/LTE compatible avec 2G/3G**.
3. La livraison sera effectuée endéans 45 jours calendaires à dater de la conclusion du marché et la réception de la lettre de commande ainsi que la validation de l'ordre de fabrication. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

4. Condition de participation

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
5. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée au point 8 sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

vingt-cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;

- vingt-cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au sous compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

8. Les offres à présenter en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le / /2022 à 10 h 00, heure de Bujumbura, sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».

B.P. 60 Bujumbura – BURUNDI

Tél. : 22 266601 – 22 266605

avec la mention « **Avis d'Appel d'Offres N° ONATEL/ 275 /F/2022 fourniture de 120.000 cartes SIM 128K USIM LTE compatible avec 3G/4G** ».

. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6. Validité des offres

. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7. Date limite de dépôt des offres

. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 8 au plus tard le **25/04/2022** à 10h00, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission de **deux millions (2.000.000) de francs burundais** ou l'équivalent en devise convertible à la Banque de la République du Burundi (BRB).

. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

8. Séance d'ouverture des offres

. Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le **25/04/2022** à 10 h30, heure locale.

. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

9. Critères de qualification

. Les exigences en matière de qualification sont :

- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

